



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
15 AOÛT 2023 À COMPTER DE 19 H 30**

**PROJET DE RÈGLEMENT  
RV-1441-088**

(secteur des boulevards de la Grande-Allée et de Châteauneuf)

**AVIS PUBLIC** est donné à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées au projet de règlement modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le Projet de règlement décrit dans cet avis. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le mardi 15 août 2023 à compter de 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1<sup>er</sup> étage, à Boisbriand.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil qu'elle désignera, expliquera le Projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

**OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT ET TERRITOIRE CONCERNÉ**

**PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-088 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE PAR LA MODIFICATION DE LA ZONE C-6 271 ET SES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

Le Projet de règlement RV-1441-088 a pour objet de prévoir des dispositions particulières pour certains usages applicables à la zone C-6 271. Cette modification permettra notamment l'implantation d'un salon d'esthétique. Aucune boisson alcoolisée ne pourra être offerte, consommée, servie ou vendue sur place dans cette zone.

La zone visée pour ce projet de règlement est située au nord de l'intersection du boulevard de la Grande-Allée et du boulevard de Châteauneuf.

Ce projet de modification du Règlement RV-1441 sur le zonage a fait l'objet d'une démarche de participation publique conformément au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme. En conséquence, le projet soumis n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

**CONSULTATION DES PROJETS**

Le Projet de règlement décrit dans cet avis et l'illustration du territoire concerné sont disponibles pour consultation au Greffe de la Ville de Boisbriand situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1<sup>er</sup> étage, bureau 120, Boisbriand, aux heures régulières de bureau. De plus, des informations supplémentaires sur les modifications proposées et sur la procédure entourant l'assemblée publique sont disponibles sur le site Internet de la Ville au [www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca).

Boisbriand, ce 3 août 2023.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2023.41